



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

55 Bd Docteur Valois
38140 RENAGE

Nombre de Conseillers

En exercice : 27

Présents : 14

Votants : 26

Dont procurations : 12

OBJET : Déplacement permanent de la réunion du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FÉVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 7 février à 19h, s'est réuni le Conseil municipal de la ville de Renage, dûment convoqué en session ordinaire, à la salle Pierre Girerd du Centre socioculturel, sous la présidence de Madame Nathalie WILT, 2^{ème} Adjointe au Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 23 janvier 2023

Présents : MMS. WILT – BASSEY - DONNET - SEGUI - BERTONA – FENOLI – SPOSITO - DE LOS RIOS - ROYBON – TODESCHINI - IDELON – LITAUD – THERON – PERRIOLAT.

Procurations :

Mme GIRERD donne procuration à Mme WILT
M. CORONINI donne procuration à M. BASSEY
Mme PONZONI donne procuration à M. IDELON
M. ECOSSE donne procuration à Mme BERTONA
Mme NAVARRO donne procuration à M. LITAUD
M. JANON donne procuration à Mme TODESCHINI
M. CANFORA donne procuration à M. FENOLI
M. RAZAFINJATOVO donne procuration à Mme DONNET
Mme BOULAÏD donne procuration à Mme SEGUI
Mme SOLEILHAC donne procuration à M. ROYBON
Mme VEUTHAY donne procuration à Mme THERON
M. PEREZ GIRALDEZ donne procuration à Mme PERRIOLAT

Excusé: M. BLOUZARD

Madame Christine THERON a été désignée secrétaire de séance

Madame Nathalie WILT expose qu'en vertu de l'article L2121-7 du CGCT «...Le Conseil municipal se réunit et délibère à la mairie de la commune. Il peut également se réunir et délibérer, à titre définitif, dans un autre lieu situé sur le territoire de la commune, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances... »

Acte publié et certifié
exécutoire le

08 FEV. 2023

Pour rappel, lors de la pandémie de la COVID19, en raison des contraintes sanitaires, la salle de tenue du Conseil municipal avait été officiellement déplacée à la salle Aluigi après que l'accord de Monsieur le Préfet a été sollicité.

Aujourd'hui, les choses étant revenues à la normale, et compte tenu de la composition du Conseil municipal, du peu d'espace et des difficultés d'accessibilité qu'offre la salle des mariages de la mairie, seule salle de réunion existante du bâtiment, il convient de déplacer définitivement les réunions du Conseil municipal à la salle Pierre Girerd, sise au Centre socioculturel Ambroise Croizat, 750 rue de la République, comme lieu habituel.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE**

- **D'EMETTRE** un avis favorable à la proposition susvisée
- **DE PRÉCISER** qu'une communication sera diffusée à destination de la population renageoise

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.

L'Adjointe à la
Transition écologique



Nathalie WILT

- Transmis au représentant de l'Etat le : 08 Février 2023
- Publié le : 08 Février 2023